



**DÉCISION DEC\_2025\_083**  
**AS - ATELIER SABABOU - ateliers modelage**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association L'ATELIER SABABOU portant sur la réalisation d'ateliers de modelage dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville pour le deuxième trimestre 2025,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer avec l'association L'ATELIER SABABOU, sise au 322/7, avenue Henri Dunant - 59510 Hem, une convention portant sur la réalisation d'ateliers collectifs de modelage dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville de Hem, en 2025.

**ARTICLE 2** : La prestation consistera à dispenser 2 ateliers de modelage dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville durant le deuxième trimestre 2025.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation de la structure.

**ARTICLE 3** : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 416.00 euros (quatre cent seize euros) après la dernière prestation.

La facture devra être déposée sur le portail CHORUS.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie pour l'année 2025, soit **416.00 euros TTC (quatre cent seize euros)**.

**ARTICLE 4** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.